

CONVENTION DE PRET D'UN MINIBUS

Ce véhicule est équipé d'un traceur

Avant de remplir votre demande, contrôlez qu'il est disponible sur le calendrier du site <https://www.ac-pa.fr/index.php/my-calendar/> Ensuite faites votre demande auprès de Yves Bibost, responsable du mini bus au 06 12 94 11 21 et/ou par mail à : resaminibus@orange.fr

Entre d'une part

L'AQUATIC CLUB DE GRAND CHAMP situé allée de Grand Champ 69210 SAIN BEL.

Représenté par son président M. **Dominique BECK** désigné ci-après comme «**dépositaire**»

Et d'autre part

Madame / Monsieur.....désigné(e) comme «**emprunteur**»

Il a été convenu et arrêté ce qui suit

ARTICLE 1 – désignation du véhicule : mini bus rallongé 9 places équipé d'une attache remorque :

Marque : RENAULT

Modèle : TRAFIC

Immatriculé : GK 793 SA

ARTICLE 2 – période, durée de la convention et conducteurs :

Le propriétaire met à disposition de l'emprunteur le véhicule désigné ci-dessus à compter du_h_ jusqu'au_h_ Soitjours,

Pour un usage de :.....

et la destination de :.....

Nom prénom des conducteurs : _____

ARTICLE 3 – Etat du véhicule :

1)Au départ comme au retour, une photo de chacune des 4 faces du véhicule, ainsi qu'une photo du compteur KM seront envoyées au responsable matériel Yves Bibost au 06 12 94 11 21 .Si le véhicule est non conforme (propreté, carrosserie,..) des photos seront également envoyées au responsable, avec un maximum de détail.

2) Le **dépositaire** atteste que les contrôles et l'entretien du véhicule sont effectués régulièrement conformément aux recommandations du constructeur.

3) L'**emprunteur** s'assurera, avant le départ, que le véhicule présente toutes les garanties de sécurité pour circuler. Si l'emprunteur accroche une remorque, il s'assurera de la conformité de celle-ci, en fonction du véhicule et des permis de conduire.

4) Pour maintenir le véhicule en parfait état il est **interdit de fumer et de manger à l'intérieur**.

5) L'**emprunteur** assurera, à sa charge, le nettoyage intérieur et extérieur du véhicule avant sa restitution.

Matériels mis à disposition dans le véhicule :

Le **dépositaire** a déposé dans la boîte à gants une copie de tous les documents nécessaires aux déplacements ainsi que les livrets d'utilisation et d'entretien constructeur, L'**emprunteur** contrôle que ceux-ci sont bien présents.

ARTICLE 4 – Don d'indemnité kilométrique :

Le véhicule est mis à disposition pour un don forfaitaire kilométrique correspondant à sa consommation de carburant, de l'entretien et de l'assurance, pour **0,35 €/km**, **si un remplissage du réservoir est fait (avec facture ou ticket), le déduire du forfait kilométrique**. Le règlement de la distance parcourue sera effectué par virement à l'ACPA au plus tard dans les 7 jours après le retour du véhicule. Pour ce don un document vous sera transmis.

Ce montant est basé sur un prix de carburant entre 1.85 et 1.90€ et pourra être réajusté en fonction de l'évolution du prix du carburant le jour du prêt.

ARTICLE 5 – Caution :

Un chèque de caution de 1000,00 € sera réclamé lors de la remise des clés du véhicule. Il sera restitué au retour du véhicule si aucun dommage n'est constaté sur et dans celui-ci.

ARTICLE 6 – Assurances-accident-dégradations :

Le **dépositaire** atteste avoir souscrit **un contrat d'assurance** Tous Risques (copie du contrat dans le véhicule). Dans le cas d'un accident responsable ou non, ou de dégradations du véhicule L'emprunteur informera immédiatement le responsable matériel de ces faits.

Le **dépositaire** s'engage à faire valoir les garanties de son contrat d'assurance auprès de sa compagnie.

Le paiement de la franchise ainsi que les frais de remise en état non prévus au contrat d'assurance seront à la charge de l'**emprunteur**.

ARTICLE 7 – conditions d'utilisation : Le véhicule est prioritaire aux sorties organisées par le club.

Le conducteur, qui pourra être différent de l'**emprunteur** doit :

1. Avoir plus de 21 ans,
2. Etre en possession de son permis B depuis plus de trois ans,

L'**emprunteur** s'engage sur l'honneur à vérifier et à s'assurer que les conducteurs possèdent un permis de conduire en cours de validité et qu'ils ne conduisent pas sous l'emprise de l'alcool ou de produits stupéfiants.

L'**emprunteur** s'engage à utiliser ce véhicule en conformité avec la réglementation en vigueur (code de la route, code des assurances).

L'**emprunteur** sera membre de l'association ACPA ou, autorisé par le président de l'ACPA. L'**emprunteur** devra communiquer au **dépositaire** une copie de chacun des permis de conduire.

En cas d'infraction au code de la route, le **dépositaire** transmettra l'avis de contravention à l'**emprunteur** ; charge à l'**emprunteur** de régler le montant de celle-ci, dans les délais portés sur cette dernière, et ce par les moyens de règlement de son choix.

En cas d'éventuel retrait de point(s) du permis de conduire, l'**emprunteur** s'engage à communiquer aux services compétents le nom du conducteur ou de la conductrice au moment de l'infraction.

L'**emprunteur** ne pourra ni céder ni sous louer le véhicule. Il s'engage à ne donner au véhicule aucune destination illégale ou contraire au bon sens moral.

Afin d'optimiser l'empreinte carbone, l'**emprunteur** peut utiliser une application du type blablacar.

Le dépositaire de L'ACPA

BECK Dominique



Allée de Grands Champs

69210 SAIN BEL

acpa.abcnatation.fr

Mail : acpa69@gmail.com

L'emprunteur
(Nom prénom lu et approuvé)